

RCS : ALENCON
Code greffe : 6101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00023
Numéro SIREN : 834 646 697
Nom ou dénomination : A. SQUARE OPTIC

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2020 sous le numéro de dépôt 3426

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALENCON

81 RUE DU GUE DE SORRE
61000 ALENCON
INFOGREFFE 0 899 70 22 22
INTERNET : www.infogreffe.fr
TEL : 02.33.26.17.55

RECEPISSE DE DEPOT

SELAL FORTIUM CONSEIL

75 allée Paul Langevin
76230 Bois guillaume

V/REF : 18.90641/AD
N/REF : 2018 B 23 / 2020-A-3426

Le greffier du tribunal de commerce d'Alençon certifie qu'il a reçu le 24/09/2020, les actes suivants :

Ordonnance du président en date du 24/09/2020

- Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes jusqu'au 30/11/2020

Concernant la société

A. SQUARE OPTIC
Société par actions simplifiée
La Galerie
61300 L'Aigle

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-A-3426 le 24/09/2020

R.C.S. ALENCON 834 646 697 (2018 B 23)

Fait à ALENCON le 24/09/2020,

LE GREFFIER



Dépôt effectué au Greffe du

Tribunal de Commerce d'ALENÇON

le 21 SEP. 2020 N° R/2020/533

A. SQUARE OPTIC
Société par actions simplifiée au capital de 375 000 Euros
La Galerie - 61300 L'AIGLE
RCS ALENCON 834 646 697

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALENCON

Le soussigné, Romain LE VELY

Agissant en qualité de Président de la Société A. SQUARE OPTIC, Société par actions simplifiée au capital de 375 000 Euros, ayant son siège social La Galerie – 61300 L'AIGLE, immatriculée au RCS d'ALENCON sous le numéro 834 646 697,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La Société A. SQUARE OPTIC a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2019.

Elle devait donc, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, soit au plus tard le 30 juin 2020, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Suivant les dispositions de l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-318 du 25 mars 2020, prises dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, la société a été autorisée à prolonger de trois mois le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes du dernier exercice clos, soit jusqu'au 30 septembre 2020.

Toutefois, la SC EXPERTISE 76 – Madame Cécile SOURGET – Commissaire aux Comptes, a informé la société que n'ayant pas tous les éléments comptables, elle n'était pas en mesure d'effectuer sa mission de Commissaire aux Comptes avant le 30 septembre 2020.

Aussi, l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ne pourra pas être réalisée pour le 30 septembre 2020.

* *

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de **DEUX (2) MOIS**, soit jusqu'au **30 NOVEMBRE 2020**, pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à L'AIGLE (61)

Le 14 septembre 2020

Le Président

Romain LE VELY



ORDONNANCE =====

Nous, **Monsieur Jean-Luc ADDA**, Président du tribunal de commerce d'Alençon, assisté de **Maître Olivier LEFEBURE**, greffier,

Vu la requête qui précède,

Vu les motifs exposés,

Vu les dispositions de l'article R225-64 du code de commerce,

Prorogeons jusqu'au 30/11/2020, le délai pour soumettre à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 de la société ci-dessous

A. SQUARE OPTIC - Société par actions simplifiée
La Galerie
61300 L'Aigle
RCS Alençon 834 646 697

Disons que les dépens, taxés et liquidés à la somme de 34.05 euros, seront à la charge du requérant.

Alençon, le 24 SEP. 2020

Le greffier,



M. Le Président,

A large, stylized handwritten signature of the President.

DEPOT EFFECTUE AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALENÇON

LE 24 SEP. 2020 N° 2020/ 335

Pour expédition certifiée conforme
LE GREFFIER

